



Conformité RGPD

RGPD, protection des données, hébergement...
on vous dit tout !



Chers partenaires, chers porteurs de projet,

Comme vous le savez, à partir du 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD, est le nouveau texte de référence européen en matière de protection des données à caractère personnel. Cette évolution de la réglementation est applicable à toutes les entreprises qui disposent de données de citoyens européens. Pour vous aider à y voir plus clair sur notre politique de confidentialité des données, nous portons à votre connaissance les informations à retenir.

Comment avons-nous traité les exigences du RGPD ?

Édifice a toujours été très impliqué sur la sécurité et la confidentialité des données personnelles. Nos solutions sont conformes depuis leur création au Schéma Directeur des Espaces numériques de travail (SDET) qui définit un cadre de confiance fonctionnel, technique et juridique, ainsi qu'à l'acte réglementaire unique CNIL RU-0003 issu de l'arrêté du 30 novembre 2006 modifié par l'arrêté du 13 octobre 2017 qui encadre le traitement de données à caractère personnel. Dans le cadre du RGPD, nous sommes sous-traitant de données personnelles et, à ce titre, nous nous sommes naturellement conformés au règlement.

Dans un ENT, qui sont les responsables de traitement ?



Ce sujet est explicitement défini dans l'arrêté CNIL RU-0003 :

- Le directeur académique des services de l'éducation nationale-DASEN, pour les écoles ;
- Le chef d'établissement, pour les EPLE, les CFA et les établissements privés sous contrat ;
- Le président de l'établissement, pour les établissements d'enseignement supérieur.

En tant que fournisseur de la solution et hébergeur des données, nous avons aussi des responsabilités et des engagements.

- Les données personnelles contenues dans nos solutions sont celles qui sont chargées à la création des comptes (alimentation AAF en particulier) ou qui sont renseignées par les utilisateurs dans leur profil.
- Édifice héberge ces données personnelles mais n'en fait aucune utilisation.
- Nous ne vendons, ni ne louons aucune donnée personnelle. Nous recueillons et traitons ces données, conformément aux dispositions légales et en particulier du RGPD.
- Conformément au SDET, 90 jours après la fermeture d'un compte, les données sont automatiquement et définitivement supprimées.
- Les données sont hébergées en France, chez OVH à Roubaix, dans un DataCenter sécurisé (sécurisé 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et conforme aux exigences des normes et certifications en matière de sécurité des données).



Édifice a fait évoluer son organisation pour garantir le respect de ces exigences au quotidien.

Afin de s'assurer que nous sommes et resterons conformes au RGPD dans la durée, nous avons mis en place plusieurs évolutions dans notre organisation :

- Nous avons nommé un délégué à la protection des données personnelles (nommé DPO pour « Data Protection Officer » dans le RGPD). David Breyton est désormais responsable du maintien du registre des traitements, qui recense tous les traitements réalisés par nos solutions sur les données personnelles et leur conformité au RGPD.

- Chaque membre de l'équipe d'Édifice bénéficie d'une formation spécifique sur la manipulation des données et le caractère sensible des actions réalisées.
- Notre cellule d'assistance est préparée pour traiter les demandes concernant la gestion des données.

Un point d'organisation important



Si un utilisateur nous pose une question à propos de ses données (accès, droit à l'oubli, modification...), nous pourrions bien sûr l'éclairer et lui indiquer le responsable des données, ou du traitement de celles-ci. Afin que ce responsable puisse instruire les demandes, et pour faciliter l'ensemble des échanges, il serait préférable qu'un interlocuteur unique soit désigné au niveau du projet. Nous vous laissons nous indiquer le nom de cette personne et nous transmettre ses coordonnées.

Cordialement,

L'équipe d'Édifice